



**CIAS DU 3 JUILLET 2018 :**

## **DECLARATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT**

Les organisations syndicales représentatives au CIAS ont fait le choix, une nouvelle fois, de porter ensemble les revendications nécessaires pour que les agents de la Fonction Publique d'Etat puissent bénéficier au mieux de l'ASI.

Depuis plusieurs années, nos O.S. dénoncent les attaques sur le budget du CIAS et la « sous-consommation » orchestrée alors que, de notre côté et dans le même temps, nous faisons la démonstration que ce budget pourrait tout à fait être largement utilisé (voir CP Budget du 30 novembre 2017 et CIAS du 14 décembre 2017).

Lors de la dernière réforme territoriale, nous avons alerté sur la perte de proximité du nouveau périmètre des SRIAS et demandé une application différente afin d'anticiper les problèmes et dysfonctionnements qu'allaient rencontrer les sections régionales ainsi que la démotivation des acteurs locaux, qu'ils soient représentants de l'administration ou des personnels.

Aujourd'hui encore, les propositions faites ne sont pas retenues ou mal mises en œuvre ; ainsi, même si la circulaire AIP est enfin signée (pour un accord fin 2017 !!!), la mesure n'aura qu'un très faible impact sur le budget 2018 et donc sur la sous-consommation alors même que c'était aussi l'objectif de nos organisations. Et que dire des tranches du barème CESU ? et des bénéficiaires perdus de l'AMD ? En raison des décisions des pouvoirs publics, ces prestations ont régressé et ont accompagné la baisse du budget de l'action sociale ces dernières années.

Aujourd'hui encore, la demande de maintenir 2 suppléants par titulaire dans les régions fusionnées ainsi qu'en PACA et IDF (compte-tenu de la population importante concernée par ces SRIAS) n'est pas soutenue par l'administration et encore moins validée. Elle est pourtant cohérente et doit permettre aux sections de mener leurs missions correctement et d'apporter aux agents une action sociale de qualité.

Concernant le marché public de réservations de places en crèche, nous réitérons notre demande de mettre en place simultanément un outil informatique pour anticiper une gestion optimum, et ce afin d'éviter le mode de gestion catastrophique des logements réservés par l'ERAFP.

L'action sociale interministérielle n'a pas vocation à être une simple billetterie pour sorties, voyages et autres coupons mais bien de proposer des solutions qui participent à l'amélioration du quotidien des agents et de leurs familles, en proie à des difficultés grandissantes. Ces solutions existent et des propositions concrètes, détaillées, argumentées et mesurées, y compris financièrement, sont faites par les représentants du personnel que ce soit sur le plan national ou régional. Il est du devoir de nos interlocuteurs de les entendre et de les prendre en compte.

Dans le contexte actuel de déstructuration du service public qui contribue à une ambiance anxiogène, la réaffirmation du rôle et de l'importance de l'Action Sociale Interministérielle, budgétisée à hauteur des enjeux, doit être un signe positif en direction des agents.

Fait à PARIS, le 3 juillet 2018